

ENSEIGNANT REFERENT

IMPLANTATION DES POSTES	Implanté dans un collège, l'enseignant référent est responsable d'un secteur géographique. BED REF G0000
MISSIONS ADAPTATION SCOLAIRE	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, l'enseignant référent doit : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation (art. L 112-2-1 du Code de l'Éducation) ; ➤ Contribuer aux missions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ; ➤ Assurer la cohésion et cohérence du parcours des élèves en situation de handicap. ➤ Informer et conseiller l'IEN ASH, les IEN et les chefs d'établissement.
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser et animer les équipes du suivi de scolarisation, ➤ Veiller aux transitions lors des différentes étapes de la scolarisation, en particulier durant les phases d'orientation ; ➤ Assurer un lien fonctionnel continu avec la MDPH et les établissements scolaires ; ➤ Aider et conseiller les professionnels et les familles ; ➤ Assurer la réalisation des enquêtes nationales, départementales et académiques ; ➤ Tenir à jour la base de données AGESH spécifique ; ➤ Remettre à l'IEN ASH un rapport d'activité annuel.
COMPETENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enseignant du 1^{er} ou du 2nd degré titulaire du CAPPEI*, ou d'un titre équivalent ; ➤ Être compétent au niveau des 1^{ers} et 2nd degrés quel que soit le type de scolarisation sur un secteur d'intervention donné, déterminé annuellement par l'IA-DASEN ; ➤ Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire ; ➤ Assurer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive ; ➤ Posséder le sens de la communication écrite et orale et du travail en équipe ; ➤ Savoir s'adresser à de multiples partenaires (chefs d'ÉPLE, MDPH, établissements et services, milieu médical, psychologue EN...) ; ➤ Faire preuve de rigueur dans le suivi des dossiers des enfants, dans la gestion des informations et de leur diffusion ; ➤ Assurer une veille réglementaire et institutionnelle ; ➤ Maîtriser les outils informatiques ; ➤ Savoir respecter la confidentialité des dossiers traités et le devoir de réserve.
MODALITES DE RECRUTEMENT	Les enseignants adressent au PSEP un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, sous couvert de l'IEN de leur circonscription. Ils sont reçus par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et établit un rang de classement des candidatures retenues.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination à titre définitif.

* Parcours de formation recommandé :

- Exercer comme enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés (module complémentaire)